

Parlons du changement !

par Jean-Claude - Vendredi, mai 11, 2012

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/blog/lesdechiffreurs/?p=223>

Évaluations CE1, CM2

Enfin ! ... Une première décision qui ouvre la voie à une concertation sérieuse sur le dispositif d'évaluation de l'Éducation nationale .

L'heure est donc au changement, alors rappelons ce que le collectif des déchiffreurs demande pour que les services de statistiques et d'évaluation des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur soient réellement au service du débat public sur l'éducation et non au service exclusif de la communication des responsables politiques du moment.

Il faut en parler, car on commence à voir revenir, avec les meilleures intentions du monde, l'idée d'une « externalisation » des services de statistiques et d'évaluation, une idée que Claude Allègre avait déjà agitée en son temps lorsqu'il était ministre de l'Éducation. Ainsi, par exemple :

Le rapport du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) de 2011 a mis en évidence le fait que les évaluations nationales ne sont pas fiables. Or le Parlement a besoin d'indicateurs sincères. Ils sont à construire et je pense qu'il faut en confier la confection à une agence indépendante du pouvoir politique en place [\[1\]](#).

Indépendance politique oui, mais pour nous la solution n'est pas l'« externalisation » vers une « agence », mais **la garantie de l'indépendance et de l'autonomie scientifiques des services de statistiques et d'évaluation** des ministères.

Pour cela, il y a des conditions à réunir, que ces services aient :

- un programme de travail public et élaboré démocratiquement, avec un comité scientifique, en liaison avec le Conseil National de l'Information Statistique (le CNIS) ; et surtout un programme de travail élaboré en fonction des **besoins** de connaissance du système éducatif, et non pas à la seule « *demande des autres directions du ministère* », comme le dit le décret actuel d'organisation du MEN, décret qu'il faut revoir impérativement ;
- la liberté de publication et de diffusion des travaux réalisés ; et surtout des publications qui soient soumises à un **comité de lecture** scientifique, et non plus à un visa du cabinet ou des autres directions ;
- le respect des **garanties de la statistique publique** pour l'ensemble du système d'informations de nos ministères ; ainsi qu'une exploitation des nombreux fichiers et bases de gestion informatisés sous le **contrôle d'une CNIL rénovée** ;
- les moyens d'organiser synthèse et cumulativité des travaux conduits dans le domaine de l'éducation, en lien avec l'ensemble du milieu de la recherche en éducation. Cette **ouverture à la recherche** et la mise à

disposition de celle-ci des données qui lui sont indispensables doivent être des caractéristiques de notre service public.

De plus, le retour à un **service unifié de statistiques et d'évaluation** pour l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur nous semble indispensable ; ce service doit être l'opérateur français des enquêtes internationales.

Enfin, l'ensemble des organisations membres du collectif des déchiffreurs de l'éducation demande qu'une instance tripartite (représentants élus de la société civile, représentants des personnels et « usagers » de l'École, personnalités qualifiées françaises et étrangères), indépendante des ministères, ait pour mission « d'évaluer l'évaluation » comme le faisait le Haut Conseil de l'évaluation de l'école, injustement supprimé par la Loi Fillon de 2005.

Nous invitons tous ceux qui sont attachés à ce que les nécessaires évolutions de notre système éducatif soient pensées et débattues à partir de données élaborées scientifiquement et de façon transparente, à exiger le respect de ces conditions et l'attribution des moyens nécessaires aux services de statistique et d'évaluation des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

[1] Alain Bouvier, ancien directeur d'IUFM, ancien recteur et membre du précédent HCE, sur *Le café pédagogique* du jeudi 10 mai 2012.)